

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 55 du 18 décembre 2015

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 17

DÉCISION N° 0-18940-2015/DEF/CEMM
portant attribution du nom de l'embarcation d'instruction à l'hélicoptère.

Du 20 novembre 2015

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-18940-2015/DEF/CEMM portant attribution du nom de l'embarcation d'instruction à l'hélicoptère.

Du 20 novembre 2015

NOR D E F B 1 5 5 2 1 2 6 S

Références :

Instruction n° 807/EMM/CAB du 5 décembre 1985 (BOC, p. 7315 ; BOEM 143.6) modifiée.
Lettre n° 0-3250-2013/DEF/EMM/EXPERT/CN du 7 juin 2013.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.8

Référence de publication : BOC n° 55 du 18 décembre 2015, texte 17.

L'embarcation d'instruction à l'hélicoptère reçoit le nom de « Jules ».

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Bernard ROGEL.